Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 18 février 2025

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 19 décembre 2024, à 19 heures sous la présidence de Jean-Claude DARLET, maire.

Présents : M. Jean-Claude DARLET, Mme Céline LANTHEAUME, M. Bertrand REY, M. Fabrice PRUNELLE, M. Laurent RICHARD, Mme Ana ANES GOMES FERNANDES, Mme Valérie BELLIER, Mme Isabelle FREIXAS, M. Cédrick GARDON, Mme Annie GUEFFIER, M. Etienne PETITJEAN, M. Jean-Pierre ROSE.
Absent : M. Jérôme BATAILLER, M. Frédéric JACQUET, Mme Emilie THOBIE.
M. Jérôme BATAILLER Pouvoir à Céline LANTHEAUME, M. Frédéric JACQUET pouvoir à Bertrand REY et Mme Emilie THOBIE pouvoir à Valérie BELLIER
Secrétaire : Mme Céline LANTHEAUME.

L'ordre du jour était le suivant :

- Délibération : vente parcelle WC 0096
- Délibération : dépense investissement 25% avant vote du budget
- Délibération : convention camion curage SMVIC
- Règlement intérieur SDF
- Création régie d'avance SDF (pour encaisse chèques de cautions)
- Point état des voiries communales
- Retour réunion des associations
- Point nouveau site internet communal
- Point avancée travaux mairie (mission architecte)
- Point conseil école
- Questions diverses

1) Vente parcelle WC 0096

Le Maire a reçu une demande de la part de M. RICHARD Laurent et Mme RICHARD Kristel pour acquérir la parcelle WC 0096 qui fait 106m² qui est accolé à leur parcelle où se situe leur maison.
Il est précisé que cette parcelle se situe en zone UBa mais il s'agit d'un talus, elle n'a donc pas de valeur dite constructible.

M. RICHARD indique qu'il s'occupe de l'entretien de cette parcelle depuis qu'il a fait construire sa maison. Un arbre situé sur cette parcelle est tombé il y a quelques années en arrière devant sa maison sans causer de dégât mais ça aurait pu être tout autrement.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder favorablement à cette demande qui régulariserait la situation.
En termes de tarif, le maire rappelle l'historique d'une vente qui a eu lieu il y a de cela quelques années en arrières d'une parcelle pour un tarif d'environ 10€/m².
Au vue de ces informations et la nature du terrain, il propose une vente à 5€ /m².

M. RICHARD Laurent est sorti de la pièce et le reste des membres présents ont pu délibérés.
Vote à l'unanimité des membres présents.

2) Dépense investissement 25% avant vote du budget

Le vote du budget n'ayant lieu que fin mars, il est nécessaire de pouvoir commencer à payer les premières factures d'investissements.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget,

de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Cet article permet donc aux communes, sur autorisation du conseil municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Vote à l'unanimité

3) Délibération : convention camion curage SMVIC

Saint-Marcellin Vercors Isère (SMVIC) propose aux communes et établissements publics la mise à disposition d'un camion de curage avec chauffeur.
Chaque prêt sera facturé à la commune suivant le tarif en vigueur et voté par la SMVIC.
Une convention est nécessaire afin de déterminer les responsabilités de chacune des parties.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de cette convention et leur demande de bien vouloir délibérer.

Vote à l'unanimité

4) Règlement intérieur SDF

Le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur à la suite de différents problèmes constatés à la suite de la location de celle-ci.
Un règlement a été intérieur a été proposé à l'ensemble des membres présents.
Il a été relevé quelques points à adapter :

- Autorisation de location de la salle des fêtes en semaine jusqu'à 23h00 avec la musique, au-delà sans musique ;
- Aucune chose ne doit être accroché au plafond sans autorisation et vérification d'un représentant de la mairie ;
- Rien ne peut être installé de manière pérenne au plafond.

Il est proposé de faire une fiche technique de l'utilisation de la sono, vidéoprojecteur, rangement des tables et chaises afin de faciliter la mise à disposition de la salle des fêtes.
Concernant la cuisine, il n'y a actuellement pas de possibilité de faire repas chaud. Il est proposé d'indiquer que seuls les traiteurs pourront faire de la cuisine et chauffe de plat sur place.
Il est nécessaire de mettre en place une astreinte téléphonique les weekends et il est proposé de mettre le numéro de téléphone du Maire ou d'un adjoint, Fabrice PRUNELLE.

L'ensemble des membres présents valident les modifications apportées et vote à l'unanimité pour l'instauration du règlement intérieur.

5) Régie de recettes pour encaisse des chèques de caution des locations

Une rectification est apportée, il s'agit de la création d'une régie de recette et non d'avance.

Dans le cadre de la mise à disposition du salle des fêtes et des terrasses du château de l'Arthaudière, des cautions sont demandées. Le responsable du SGC a rappelé au Maire qu'il était nécessaire de régulariser la situation en créant une régie de recettes afin de pouvoir prendre des chèques de caution.

Voté à l'unanimité des membres présents

6) Point voirie

Bertrand REY, en charge du dossier voirie présente les différents secteurs identifiés sur la commune nécessitant des travaux et pour lesquels un devis a été demandé à l'entreprise CHEVAL.

8 secteurs ont été identifiés :

- Secteur 1 : traversée des barmes, cette voirie a été crée en fin d'année 2024. Elle est stabilisée mais il faudra envisager dans les années à venir de goudronner cette voirie ;
- Secteur 2 : allée du château, il faudrait remettre en propre ce secteur afin de favoriser l'accès au château
- Secteur 3 : route des Arnaudières, un travail conséquent est à faire. Un curage d'un fossé a déjà fait mais celui-ci cette intervention n'est pas suffisante. Il serait nécessaire de compléter le devis avec un profilage ;
- Secteur 4 : chemin de la planta
- Secteur 5 : chemin de bois rousset, il y a de l'eau stagnante et les fossés seront à reprendre ;
- Secteur 6 : chemin des terras, il faudrait la demande d'un chiffrage pour un profilage ;
- Secteur 7 : descente de la chave, il y a des trous et la route s'affaisse à certains endroits ;
- Secteur 8 : les Vallins, il y a des problèmes de graviers qui roulent sur la route, il y a un grand travail à faire, la source qui traverse la voirie est problématique

Sur les 8 secteurs, 3 sont prioritaires (secteur 2, secteur 3, secteur 8).

Entre 2023 et 2024, différents travaux de voiries ont été engagés :

- Traversée d'emperey : il y a une bonne tenue
- Suffranerie : il faudrait stabiliser les graviers sur le secteur entre les moloks et le passage de la suffranerie
- Les gonnots : un travail a déjà été fait sur le haut des gonnots, mais la suite est à faire. Il est nécessaire de lancer une réflexion avec Saint antoine l'Abbaye concernant des travaux à lancer entre la route des antonins et la route des croix.

Il a été mis en avant que le travail d'entretien courant de la voirie puisse être effectué par les agents techniques de la commune mais que pour les gros travaux de voiries il est nécessaire passer par des entreprises spécialisées.

Il va être nécessaire de travailler sur un dossier de demande de subvention pour lancer un plan de travaux sur 3 ans.

7) Retour réunion des associations

Une réunion a été organisée avec l'ensemble des associations de la commune le vendredi 07/02/2025, 8 associations ont été présentes.

Il faut savoir qu'il y a 14 associations qui agissent sur la commune avec chacune une activité différente.

Un bilan a été fait avec ces associations.
Il a été mis en avant le nouveau site internet et la finalisation du règlement intérieur de la SDF était en cours.

Il a été déterminé la répartition des dates Chava'marché : 5 dates,

- 27/06/2025 avec la kermesse (batukada et théo didier) et le sou des écoles (la dynamo en roue de secours)
- 04/07 : Comité des fêtes (concert irlandais)
- 11/07: ACCA trial + concert (pop rock), L'ACCA ne souhaiterait pas prendre deux dates pour libérer le comité d'une date
- 18/07 : Comité des fêtes (country, expo voitures et Harley Davison)

- 25/07 : Les amis de l'Arthaudière, pizza partie ouvert à la commune sans trop de publicité, talents locaux

Il a été demandé aux associations de laisser place net le soir même du Chava' marché.

La subvention du comité des fêtes en 2024 n'a pas été versée par oubli, sera compensée en 2025.

Lors de la réunion une fiche de mise à jour des contacts a été distribuée.

8) Point nouveau site internet

Une réunion a été organisé le 04 02 2025 pour présenter le fonctionnement du nouveau site mais ce n'est pas encore la version définitive.

Il est nécessaire de réduire l'arborescence à 4 ou 5 rubriques. Il va falloir choisir les onglets de départ et choisir les pictogrammes de la page d'accueil. L'ergonomie va évoluer.
Beaucoup de pages seront gérées par l'interco et alimentées par les structures intercommunales. Le transfert sera effectif fin juin 2025.Les associations pourront publier leurs évènements et renvoyer à l'office du tourisme. Les logements touristiques seront référencés par l'office du tourisme et intégrés par l'office du tourisme.
Il faudrait prévoir une date pour une réunion de travail.

9) Point travaux mairie

L'architecte Bernard NICOUX a fait une proposition de devis d'accompagnement total pour un montant total de 30 000€ HT pour le réaménagement du sous-sol du bâtiment de la Mairie.

Le maire indique donc aux membres du Conseil Municipal que le devis a été validé.
Il va falloir lancer des recherches de financement.

10) Point conseil d'école

La fermeture d'une classe est annoncée alors qu'au vue des projections des effectifs 2025-2026 seront identiques pour l'année 2024-2025.
Il y a de grosses interrogations concernant l'organisation de l'équipe enseignante : poste de direction va-t-il être ouvert ? Delphine DENARIE, enseignante de la classe de GS-CP sera-t-elle encore présente à la rentrée (dernière titulaire arrivée à l'école) ? Le poste de maternelle est toujours rattaché à Sandrine GENET, titulaire, mais suspendu pour procédure judiciaire.

Une idée de réorganisation est lancée qui serait de basculer la classe de maternelle dans la couchette actuelle, de basculer la couchette dans la classe de GS-CP et de faire l'accueil des maternelles dans la classe actuelle des maternelles. Cette organisation réduirait le temps de ménage.

Le PPMS devait être mis en place par le directeur de l'école, depuis 2025 c'est à la charge de la commune de le rédiger. Une réunion a eu lieu en décembre 2024 où l'adjoint en charge de la sécurité, Laurent RICHARD, et le directeur de l'école se sont rendus. Nous sommes en attente des documents de la part de l'inspection, la personne en charge de ce dossier est en arrêt maladie et n'est pas remplacée pour le moment.

La relation école-médiathèque fonctionne très bien, les enfants sont très satisfaits.

A l'école de Montagne, le projet vélo va reprendre du service avec une sortie par mois à partir du mois d'avril.

Le Courseton aura lieu le 09/05 à Saint-Antoine l'abbaye cette année.
Le 13/05 il est prévu une visite au château.

11) Questions diverses

Céline LANTHEAUME présente l'application « Panneau Pocket » qui permet de passer des infos de manière instantanée pour un cout de 130€/an pour la commune. Il y a aussi la possibilité de rajouter un panneau lumineux dans le centre bourg et qu'il soit relié aux informations publiées dans l'application.
L'application est entièrement gratuite pour les usagers

Une subvention de 37840€ a été accordée pour les travaux de l'église par la région et une subvention de 21000€ accordée par le département. Il est nécessaire de relancer les artisans afin que les travaux soient finalisés avant mis juin (période à laquelle il y a des mariages de programmés).

20/02 : il y a une réunion de prévue avec le bureau d'étude Archipat à 10h30 à la mairie, dans le cadre du marché public lancé pour le diagnostic du château. Ce sera l'occasion de renégocier les tarifs et travailler sur la direction des travaux souhaités et lancer des demandes d'aide pour le financement de l'étude.

Il est nécessaire de lancer un groupe de travail pour le devenir à cours, moyen et long terme de l'air de jeu située à Bel air : réflexion sur l'accessibilité de jusqu'à la SDF et l'espace de jeux : Fabrice, Céline, Jérôme, Valérie.

PLUI : la carte définitive est en cours finalisation, il faudra rendre son avis au prochain conseil.

Fibre : la route des deux ponts en travaux, fin prévue à la fin du mois de mars. Une demande de rendez-vous va être faite avec orange pour basculer l'école à la fibre. Pour les locataires situés à l'école ont des problème pour être raccordés à la fibre. Il est difficile de trouver le chemin des câbles, un rendez-vous est demandé avec l'électricien.

Cimetière : il va falloir finaliser la procédure de reprise de concession, faire un ossuaire et créer un colombarium avec un jardin du souvenir (demande de case colombarium a été faite en mairie mais n'a pas pu être validée car pas de columbarium). Il va être nécessaire de revoir certaines allées qui deviennent dangereuses.

Prochain CM exceptionnel : 25/03/2025 à 20h00.

Réunion des impôts 04/04 à décaler 10h30.

La séance est levée à 23h00.